

LA MARQUE DES PROFESSIONNELS

ASSURANCE DE PERSONNES

ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES

PLANIFICATION FINANCIÈRE

COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE

COURTAGE EN CONTRATS D'INVESTISSEMENT

COURTAGE EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE



RAPPORT ANNUEL 2004

Mission de la Chambre de la sécurité financière et membres du conseil d'administration	2
Lettre des représentants du public au ministre des Finances	3
Rapport de la présidente	4
Rapport du vice-président exécutif	7
Rapport du syndic	8
Rapport du président du comité de discipline	11
Rapport de la responsable de l'Institut de formation	14
Rapport de la responsable du comité de réglementation	16
Rapport du responsable du comité des sections	17
Rapport du responsable du comité de gouvernance	18
Rapport du responsable du comité de vérification, finances et trésorerie	19
États financiers	21
Titres A.V.C., A.V.A. et C.A.A.S. décernés en 2004	32
Collège électoral	33
Comités	36
Profil des membres	37

La Chambre de la sécurité financière a pour mission d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres.

Elle compte 28 647 membres qui exercent dans les six disciplines suivantes :

- assurance de personnes
- assurance collective de personnes
- planification financière
- courtage en épargne collective
- courtage en contrats d'investissement
- courtage en plans de bourses d'études.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE

- M^{me} Louise Viau, A.V.A., Pl. Fin.

VICE-PRÉSIDENTE AUX ASSURANCES

- M^{me} Marie-Claire Bergeron, A.V.C.
représentante de la discipline de l'assurance collective de personnes

VICE-PRÉSIDENTE AUX VALEURS MOBILIÈRES

- M^{me} Renée Piette, C.A., Pl. Fin.
représentante de la discipline du courtage en épargne collective

ADMINISTRATEURS

- M. Paul-André Bélisle, représentant de la discipline de l'assurance de personnes
- M. Clément Blais, représentant des disciplines du courtage en plans de bourses d'études et du courtage en contrats d'investissement
- M. Gérard Chagnon, Pl. Fin., représentant de la discipline du courtage en épargne collective
- M^{me} Diane Cinq-Mars, A.V.C., représentante de la discipline de l'assurance de personnes
- M. Richard Pelletier, représentant du public
- M. Daniel Pilon, A.V.A., Pl. Fin., représentant de la discipline du courtage en épargne collective
- M^{me} Marie Vallée, représentante du public

Monsieur le Ministre,

La Chambre de la sécurité financière a franchi en 2004 une année intense en faits et gestes tant réglementaires, structurels et stratégiques que rassembleurs. Notamment, la Chambre a été constituée en organisme d'autorégulation, a revu sa gouvernance en conséquence et a introduit la fonction de vice-présidence exécutive. Elle a aussi procédé à des élections pour former les bureaux de direction et le groupe des délégués de chacune de ses vingt sections à travers tout le Québec. Par le rassemblement des membres de son conseil d'administration à ceux des bureaux de direction des sections et à leurs délégués, la Chambre a créé son collège électoral. Ce collège électoral donne indiscutablement une voix représentative et démocratique aux membres de la Chambre.

Entre autres faits dignes de mention, la Chambre s'est dotée d'un comité de gouvernance. Elle a aussi accueilli une nouvelle représentante du public et s'est assurée de son intégration avec une attention soutenue et en toute complémentarité. En matière de réglementation interne, elle a révisé son Règlement sur les sections. Elle a aussi enclenché la révision de son Règlement intérieur, particulièrement à la lumière des modifications à la Loi 188 apportées par le projet de loi 72. Et, c'est en assemblée générale extraordinaire que le collège électoral a adopté le nouveau Règlement de la cotisation des membres.

Il est important aussi de mentionner le rythme élevé de travail qu'ont conservé les membres du conseil d'administration en fin d'année, puisqu'ils se sont affairés à mettre au point le plan stratégique 2005-2007. Le conseil d'administration a muni ainsi la Chambre d'une vision stratégique et lui a procuré les orientations nécessaires à l'établissement d'un plan opérationnel pour 2005.

La « protection du public », axe central de la mission de la Chambre, s'est toujours maintenue au cœur de ce bouillonnement d'activités. Jamais les nombreux projets de régie interne ainsi que les interpellations venant de l'environnement externe n'ont été des sources de distraction ou ont servi de motifs à détourner la Chambre de sa mission. De plus, la Chambre n'a cessé d'actualiser sa mission de protéger le public en responsabilisant les représentants qu'elle encadre, et ce, en veillant à leur discipline, à leur déontologie et à leur formation. La Chambre a continué, par le fait même, de protéger l'évolution de leur profession. Devant la constante fiabilité et la grande rigueur déployées, nous tenons à rendre hommage à nos collègues administrateurs pour avoir visé continuellement avec nous la protection du public.

Il faut aussi souligner la compétence, le professionnalisme et l'énergie remarquables de tout le personnel de la Chambre. Toute l'équipe, par sa contribution de haute qualité, a su soutenir la réalisation de la mission et des objectifs de la Chambre. La conjugaison de leur solide implication à celle de nos collègues administrateurs, rehaussée par les efforts de tous, a facilité l'accomplissement de notre mandat de représentants du public. Nous avons en plus respecté nos engagements avec le souci de la relève puisque la protection du public et celle de la profession en services financiers vont de pair, nous en sommes profondément convaincus.

À la lumière de l'effervescence connue tout au long de l'année et de la richesse de l'expérience acquise, soyez assuré que nous demeurons mobilisés et enthousiasmés par notre responsabilité de représentants du public!

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations très distinguées.



Marie Vallée



Richard Pelletier

Marie Vallée

Richard Pelletier



- Première année de la Chambre comme OAR et restructuration de sa gouvernance
- Tournée des 20 sections
 - Création du premier collège électoral de la Chambre
 - Vaste consultation des membres sur trois grands enjeux d'avenir
 - Révision exhaustive du Règlement sur les sections
- Établissement du plan stratégique 2005-2007 de la Chambre
- Ajustement de la cotisation

UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE AU NOUVEAU STATUT DE LA CHAMBRE

L'année 2004 marque la première année de la Chambre comme organisme d'autoréglementation (OAR) dans le cadre de l'implantation de l'Autorité des marchés financiers, le 1er février. Afin d'intégrer la Chambre encore plus adéquatement à sa nouvelle réalité, le conseil d'administration a conclu en début d'année une révision de la gouvernance de la Chambre et a notamment créé la fonction de vice-présidence exécutive.

UN CIRCUIT COMPLET DE CORDIALE CONCERTATION

Non seulement l'année 2004 a-t-elle été abondamment jalonnée d'événements marquants pour la Chambre et son avenir, mais mon propre mandat s'est lui aussi avéré mouvementé dès le départ... dans le meilleur sens du terme! En effet, c'est à peine plus d'un mois après mon entrée en fonction qu'ont commencé les préparatifs menant à ma tournée des sections et à la création d'un collège électoral tout à fait inédit dans l'histoire de notre organisme.

Pourquoi avoir choisi de mener de front deux activités aussi ambitieuses? Parce qu'elles étaient tout simplement indissociables d'impératifs qui, de par leur date d'entrée en vigueur ou l'imminence de leurs conséquences, exigeaient des interventions immédiates: notre plan stratégique 2005-2007 et l'adoption du Règlement sur la cotisation de la Chambre de la Sécurité financière.

Entre le 18 août et le 19 octobre, je me suis donc rendue, pleine d'enthousiasme, dans chacune des 20 sections. J'ai eu la chance d'y rencontrer plus de 1 400 des quelque 28 000 membres que représente la Chambre. Au programme:

- Une vaste consultation des membres (tant par questionnaire que dans le cadre de discussions ouvertes) sur trois thèmes étroitement liés à notre planification stratégique: la conformité, la formation continue et la relève.
- L'élection des membres du bureau de direction et des délégués de chaque section, dans le cadre d'une assemblée extraordinaire expressément organisée à cette fin. Ce sont tous ces membres qui, outre les membres du conseil d'administration de la Chambre, formeraient notre premier collège électoral.

Malgré le peu de temps dont nous disposions et le caractère foncièrement nouveau de la démarche, nous pouvons être extrêmement fiers des résultats obtenus. D'une part, un sondage mené auprès des participants révèle des taux de satisfaction élevés:

■ Conférencière	89,4%
■ Méthode de travail et matériel	77,9%
■ Ensemble de l'expérience	75,1%

D'autre part, pour l'approbation du montant de la cotisation des membres, la Chambre s'est dotée d'une nouvelle instance décisionnelle, son collège électoral. À son rôle décisionnel, il faut noter que le collège allie d'autres attributs fort intéressants. En effet, il permet de consulter rapidement et démocratiquement un regroupement de membres dûment élus, et représentatif de l'ensemble des membres, sur divers sujets. Ce regroupement constitue aussi un excellent relais de l'information auprès des membres. Par exemple, c'est le collège électoral exclusivement qui est convoqué à l'assemblée générale annuelle pour être informé de points importants tels que les états financiers, le rapport annuel des activités pour le dernier exercice financier et de projets de modifications de règlements. Les membres du collège peuvent ensuite transmettre l'information et les précisions recueillies.

Au fil de mes échanges avec les membres des quatre coins du Québec, j'ai aussi constaté la nécessité d'apporter des modifications au Règlement sur les sections, notamment en ce qui a trait au processus électoral et aux critères d'appartenance. Si je laisse à la responsable du comité de réglementation le soin de vous résumer,

dans son rapport, les principaux changements apportés, je tiens bien sûr à saluer le travail remarquable de tous ceux et de toutes celles qui ont permis la révision complète de ce règlement clé en moins d'un trimestre – et son approbation quasi immédiate par l'Autorité des marchés financiers. Il aura fallu, entre autres, la patience méticuleuse de notre président du comité des sections pour que chacun des 57 articles fasse l'objet d'une analyse détaillée et qu'une cinquantaine de correctifs judicieux s'ensuivent.

DES LENDEMAINS BIEN BALISÉS

C'est en novembre que le conseil d'administration s'est formellement lancé dans le mandat de planification stratégique triennale. Certes, il ne manquait pas de données ni d'idées pour alimenter sa réflexion. Car en plus des séances de discussion qui avaient ponctué mon passage dans les sections, nous avons organisé, rappelons-le, un camp d'orientation et de formation d'une journée complète au début du mois, qui a regroupé plus de 100 membres bénévoles. De cette abondance d'information, il restait tout de même à tirer les éléments les plus universellement pertinents, à les mettre en priorité et à les traduire en énoncés aussi succincts qu'accessibles. Quiconque a déjà vécu ce type d'expérience sait aussi combien il peut parfois s'avérer difficile de distinguer les objectifs des stratégies et des axes d'intervention.

Fruit d'un mémorable exercice collectif dont je remercie de tout cœur mes collègues participants, notre planification stratégique (tableau en page suivante) orientera systématiquement notre travail jusqu'à la fin de 2007, servira de point de départ aux plans d'action annuels des divers services fonctionnels de la Chambre (protection du public, discipline, développement professionnel, communications et affaires publiques, systèmes d'information et de gestion) et fera prendre un « virage client » à la Chambre. C'est le 10 décembre dernier que notre conseil d'administration l'a arrêté dans sa forme définitive.

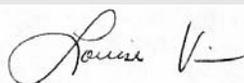
CAP SUR UN NOUVEL ÉQUILIBRE FINANCIER

Bien qu'elle ait activement milité en faveur du nouveau mode de perception des cotisations en vigueur depuis le 1^{er} juin 2004, la direction de la Chambre savait d'entrée de jeu que ce changement réduirait considérablement ses revenus en éliminant les cotisations multiples pour les représentants rattachés à plus d'un cabinet. C'est donc dès le tout début de l'année qu'elle a envisagé le rajustement du montant de la cotisation, question de combler le manque à gagner prévu et d'assurer que la Chambre dispose des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

Pour la première fois de notre histoire, les membres auraient à trancher eux-mêmes sur ce montant qui, dans les années antérieures, avait été fixé par décret ministériel. Cela donnait peu de temps pour rédiger un Règlement sur la cotisation et pour déterminer quand et comment nous allions le soumettre à l'approbation des intéressés. Si l'Autorité des marchés financiers nous assurait dès le départ de son appui à nos démarches de rééquilibrage des revenus, elle exigeait évidemment un processus de consultation démocratique sans faille.

C'est d'un souci de rigueur sans lourdeur qu'est née l'idée du collègue électoral permettant à quelques centaines de membres de voter en toute légitimité au nom des 28 000 personnes que représente la Chambre. Des 354 élus convoqués le 5 novembre, plus de 200 étaient au rendez-vous pour approuver, à plus de 85 %, notre nouveau Règlement sur la cotisation. Ce règlement vise la période 2005-2007. Il établit respectivement à 200 \$, 204 \$ et 209 \$ le montant qui sera facturé à chaque membre durant les trois années à venir. Son adoption marque une victoire sans précédent pour la Chambre, tant du point de vue de la gestion budgétaire que de par l'approche organisationnelle novatrice qui l'a rendue possible.

Grand merci à tous les membres du conseil, du collège électoral et des comités ainsi qu'aux employés de la Chambre! Par nos solides réalisations 2004, nous avons jeté ensemble les bases d'un avenir mobilisateur. Notre bilan, en bref, est vraiment celui de l'organisme expert, proactif et responsable vers lequel les membres, le public et les pouvoirs publics peuvent se tourner en toute confiance!



Louise Viau, B.A.A., Pl. Fin., A.V.A.
Conseillère en sécurité financière
Conseillère en assurance et rentes collectives
Représentante en épargne collective

**MISSION
DE LA
CHAMBRE**

La Chambre a pour mission d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres

**ENJEUX
2005-2007**

Revoir les activités et l'offre de services en fonction de la mission de la Chambre, soit la protection du public

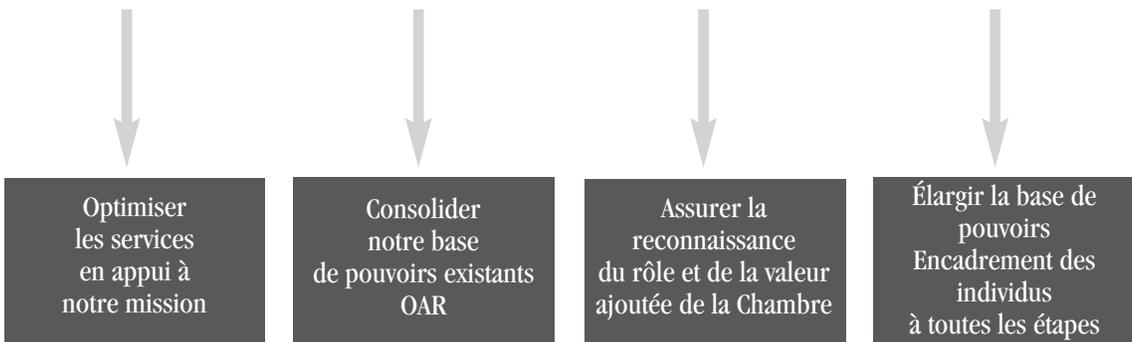
Continuer à orienter les activités de la Chambre essentiellement vers les membres

Accroître la visibilité de la Chambre auprès des consommateurs et du public

**OBJECTIF
DU PLAN
TRIENNAL**

Assurer la crédibilité de la Chambre pour asseoir sa légitimité et demeurer incontournable

**ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES**



**SEPT AXES
PRIORITAIRES**

- Assurer notre crédibilité auprès du public et des consommateurs

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication global pour rejoindre nos intervenants, en particulier (mais non exclusivement) :
 - bâtir des ponts avec les pouvoirs publics
 - engager un dialogue constructif avec les autres acteurs de l'industrie et les médias

- Développer des interfaces opérationnels avec nos partenaires-clés

- Renforcer la valeur ajoutée pour le membre

- S'assurer de la pertinence et de l'efficacité de chaque activité et service

- Soutenir la performance des employés

- Consolider la prise de décision et la gouvernance

- Intégration et enrichissement d'un poste nouveau à la Chambre
- Collaboration pour l'obtention de changements législatifs, dans le cadre du projet de loi 72
- Création d'une nouvelle structure fonctionnelle pour la permanence de la Chambre
- Direction du travail d'élaboration du plan d'opérations 2005



UN TRIPLE DÉFI : INNOVATION, TRANSITION ET PRODUCTIVITÉ

À mon entrée, le 26 avril 2004, j'ai eu le privilège « d'inaugurer » ce nouveau poste de vice-président exécutif, fruit du processus de révision de la gouvernance de la Chambre qui s'était amorcé quelques mois plus tôt. Si mon expérience antérieure (tant dans l'industrie elle-même qu'au sein d'autres organismes d'autoréglementation) m'avait certes fort bien préparé à l'exercice de mes fonctions, je ne connaissais pas l'ampleur du défi qu'il me faudrait relever pour organiser concrètement le poste et le fondre judicieusement dans la structure de gouvernance d'ensemble.

En outre, la Chambre vivant sa première année comme organisme d'autoréglementation en 2004, les enjeux n'ont pas manqué au programme. Je m'y suis attardé consciencieusement et je me suis appliqué à piloter la Chambre durant une phase cruciale de transition. C'est dans ce contexte que je me suis, plus particulièrement, concentré sur trois volets essentiels : la nécessité de changements législatifs pour la Chambre, sa stabilité financière et sa structure organisationnelle.

En débutant mon mandat, je me suis toutefois consacré au projet de mise sur pied de la tournée de la présidente. C'est avec enthousiasme que j'ai accompagné Louise Viau à six étapes de cette grande tournée des sections. J'ai ensuite coordonné la préparation du camp d'orientation et de formation, et celle de l'assemblée générale extraordinaire (AGE). Lors de l'assemblée, j'ai exposé les données financières dont nous nous étions servis pour établir le montant des cotisations 2005, 2006 et 2007. Le tout représente une somme considérable de travail qui a produit les résultats escomptés.

DE FRUCTUEUSES REPRÉSENTATIONS SUR LE FRONT DE LA LÉGISLATION

En collaboration avec la présidente et le conseil d'administration, j'ai participé aux démarches auprès du gouvernement du Québec pour faire intégrer à notre Règlement intérieur certains pouvoirs essentiels, jusqu'alors confiés au ministre des Finances en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers* (Loi 188). Les changements législatifs voulus visaient une efficacité opérationnelle accrue pour la Chambre. Résultat : le projet de loi 72, que l'Assemblée nationale a sanctionné le 17 décembre et qui instaure également un processus de reconnaissance mutuelle entre le Québec et les autres provinces canadiennes dans le cadre de la Loi sur les valeurs mobilières.

NOUVEAU MODÈLE FONCTIONNEL ET PLAN D'OPÉRATIONS AXÉS SUR NOS PRIORITÉS

En décembre 2004, le conseil d'administration a adopté un plan stratégique triennal auquel j'ai grandement contribué. La restructuration des fonctions au sein de la permanence de la Chambre en a découlé, dans une optique de plus grande cohésion et d'efficacité opérationnelle maximale. Un nouveau modèle fonctionnel a été mis au point.

Mon rôle m'a également amené à intervenir comme maître d'œuvre, dans un exercice intense et intensif de planification. À la suite de l'adoption du plan stratégique 2005-2007, les directeurs de la Chambre et moi-même avons aussitôt attaqué l'étape suivante de la transposition de l'objectif global, des orientations stratégiques et des axes prioritaires en plan d'opérations annuel. C'est ainsi que nous avons résolu d'examiner, en 2005, l'adéquation entre les politiques de la Chambre et ses services. Il y a aura donc réévaluation complète des activités de chaque service dans le but d'augmenter l'efficacité fonctionnelle de la Chambre et de consolider son offre de services pour le plus grand bénéfice des membres et du public.

Merci à tous les membres rencontrés sur le terrain qui m'ont si bien éclairé et aux collaborateurs et collaboratrices à tous les dossiers. Vous m'avez tous permis d'asseoir un poste qui n'avait encore jamais existé.

L'année 2004 représente une phase marquante pour la Chambre comme organisme d'autoréglementation. Ensemble, nous pouvons affirmer : notre organisation est maintenant prête à aller de l'avant et jouer pleinement son rôle dans son nouvel environnement.

Yves Gagné, CGA



- Encadrement des pratiques professionnelles tant en valeurs mobilières qu'en assurance et en planification financière
- Comité de révision des plaintes
- Provenance des 455 demandes d'enquête en 2004
- Radiations de certificats
- Haute qualité de l'information au client et tenue impeccable des dossiers : des rappels toujours de grande importance
- Encadrement fructueux par l'«engagement volontaire» des représentants fautifs
- À maintenir : la mise à jour de l'analyse des besoins et du profil de l'investisseur

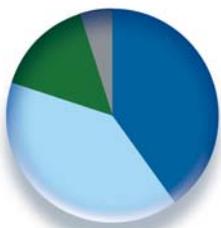
LE SYNDIC ENCADRE LES SIX DISCIPLINES RÉUNIES À LA CHAMBRE

Selon la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, le syndic assume, depuis le 1^{er} février 2004, l'encadrement des pratiques professionnelles autant pour les valeurs mobilières que pour les secteurs de l'assurance et de la planification financière. Les dispositions de la Loi ont donc amené l'abolition du poste de cosyndic, et s'est ajouté aux responsabilités du syndic l'encadrement des pratiques pour les disciplines du courtage en épargne collective, du courtage en plans de bourses d'études et du courtage en contrats d'investissement.

CRÉATION D'UN COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES AU SEIN DE L'AUTORITÉ

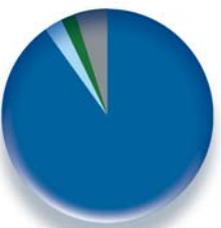
- Selon l'article 351.1 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, un comité de révision des plaintes est dorénavant constitué au sein de l'Autorité des marchés financiers (AMF).
- Tout consommateur qui a demandé la tenue d'une enquête au syndic peut s'adresser au comité de révision des plaintes de revoir la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire.
- En 2004, le comité de révision des plaintes à l'AMF a reçu 7 demandes de révision et celui-ci a maintenu toutes les décisions rendues par le syndic de la Chambre.

PROVENANCE DES 455 DEMANDES D'ENQUÊTE EN 2004



Assurance de personnes

■ Consommateurs	40 %
■ Membres	40 %
■ Industrie	15 %
■ Autres	5 %



Épargne collective

■ Consommateurs	90 %
■ Membres	3 %
■ Industrie	2 %
■ Autres	5 %

RADIATIONS TEMPORAIRES ET PERMANENTES DE CERTIFICATS

- 14 dossiers portés en discipline ont fait l'objet de radiations temporaires et 7 dossiers se sont conclus par des radiations permanentes.
- Rappel du dossier CD00-0528 : la plainte comportait six chefs d'accusation; il était reproché à l'intimé de s'être approprié des sommes pour ses fins personnelles. Il en a résulté une radiation provisoire du certificat de l'intimé en 2003. Ce dossier a connu une nouvelle décision en 2004 : le comité de discipline a trouvé l'intimé coupable de tous les chefs d'accusation portés à son égard.
- Ces décisions témoignent bien de la rigueur avec laquelle le syndic encadre la pratique professionnelle et de la fiabilité à faire cesser les pratiques fautives afin de protéger le public adéquatement.

POUR UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE RIGOUREUSE AUPRÈS DU CLIENT

- Les demandes d'enquête adressées au syndic au cours de l'année 2004 obligent à faire aux représentants un rappel important de consignes pourtant de base, mais toujours primordiales et incontournables :
 - Présenter un portrait complet de tous les produits et services financiers proposés;
 - S'assurer que le client comprenne autant les désavantages que les avantages du produit;
 - Expliquer les différents frais se rattachant (frais de rachat et frais de gestion, par exemple);
 - Faire valoir tous les côtés d'une transaction pour vraiment favoriser un choix éclairé;
 - Faire attention aux rendements mirobolants et rapides, ainsi qu'aux stratégies innovatrices d'investissement.
- Il faut à nouveau insister sur l'importance de fournir des explications rigoureuses relativement aux transactions suivantes :
 - Les diverses options de placement qui s'offrent à l'intérieur d'une police de vie universelle;
 - Le prêt levier pour investir;
 - Les fonds distincts;
 - Les fonds communs.
- Le nombre de demandes d'enquête relatives à des représentants agissant à titre d'intermédiaire entre les investisseurs et des compagnies a augmenté de façon préoccupante. De 10 demandes en 2003, elles sont passées à 16 en 2004. Une mise en garde plus particulière s'avère par conséquent nécessaire vis-à-vis des conseillers en sécurité financière et des représentants en épargne collective en matière de recommandations de choix d'investissement :
 - Malgré l'absence d'avantages monétaires, faire de telles recommandations peut aller à l'encontre de plusieurs articles des codes de déontologie encadrant les représentants oeuvrant dans les six disciplines de la Chambre de la sécurité financière.
 - Le représentant peut manquer à son devoir d'agir en conseiller consciencieux et s'exposer à une plainte disciplinaire;
 - Bien que les placements privés puissent constituer d'excellents choix d'investissement, il est prudent de référer les consommateurs à un courtier en valeurs mobilières de plein exercice afin qu'ils soient conseillés adéquatement.
 - Les conseillers en sécurité financière et les représentants en épargne collective encadrés par la Chambre ne sont pas autorisés à recommander aux investisseurs de placer leur argent dans une compagnie privée.

UNE DÉMARCHE INCITATIVE ET FRUCTUEUSE : L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

- Lorsqu'une enquête se termine, le syndic peut choisir entre deux options : porter ou non la cause devant le comité de discipline de la Chambre.
- Dans l'éventualité où aucune accusation n'est déposée contre le représentant, des mesures administratives peuvent tout de même s'appliquer par la voie soit de lettres de mise en garde, de rencontres d'information ou d'« engagement volontaire » de la part du représentant à se conformer aux règles déontologiques.

- Le syndic privilégie cette approche de l'engagement volontaire qui s'avère une démarche incitative et fructueuse puisqu'elle mène à la reconnaissance par le représentant à ce qui est attendu de lui pour la protection du client.
- L'activité en mesure administrative par la voie de l'engagement volontaire se résume comme suit :
 - Rencontres de 73 représentants, dont 52 (pour 57 demandes d'enquête) dans la discipline de l'assurance et 21 (pour 24 demandes d'enquête) dans la discipline de l'épargne collective, sur une période totale de 25 journées;
 - Les 81 dossiers de demandes d'enquête à l'origine des rencontres de ces 73 représentants ont tous été fermés par « engagement volontaire ».

DES OUTILS POUR L'INTÉRÊT DU CLIENT ET SA PROTECTION, EN TOUTE CONSTANCE

- L'analyse des besoins financiers (ABF) et le profil de l'investisseur demeurent les outils de base d'un conseil éclairé.
- Nous ne saurions terminer ce rapport sans insister à nouveau sur la nécessité de la mise à jour périodique de ces outils afin d'assurer que les différentes stratégies de valorisation du patrimoine financier du client demeurent compatibles avec sa situation financière.
- Le consommateur est de plus en plus averti. Il en ressort que le représentant doit maintenir son niveau de haute compétence et toujours agir d'une façon digne de la confiance du client par les mesures d'éducation et les outils disponibles.

Tous mes remerciements à l'équipe du bureau du syndic et de la protection du public pour leur implication et l'excellence de leur travail.

Votre expertise est essentielle à la réalisation de la mission de la Chambre et à sa réputation. Nous sommes fiers de vous compter parmi nous !



Me Micheline Rioux, A.V.A., PL. Fin.
Conseillère en sécurité financière

- Avancée considérable du nombre de dossiers traités et fermés durant l'année
- Complexité croissante des dossiers
- Imposition d'amendes moyennes plus élevées qu'auparavant



UNE ANNÉE DE GRANDE PRODUCTIVITÉ

- Bien que le nombre de plaintes formulées en 2004 ait diminué par rapport à 2003, le comité s'est penché sur un imposant total de 133 dossiers durant l'année.
 - 26 d'entre eux avaient été ouverts depuis le 1er janvier;
 - 107 autres existaient déjà en 2003 et avaient été reportés à 2004.
- Il s'est tenu 103 jours d'audition entre janvier et décembre, dans le cadre de 57 dossiers.
- Autre réalisation impressionnante :
 - Le comité a fermé presque 50 % de plus de dossiers et rendu quelque 32 % de plus de décisions sur sanction qu'en 2003, réduisant ainsi de moitié le nombre de dossiers qui n'avaient pas pu se conclure l'année précédente et venaient alourdir d'entrée de jeu la charge de travail de ses membres.
 - Il aura fallu des efforts d'une remarquable assiduité pour arriver à de tels résultats et satisfaire aux attentes de nombreux plaignants

Dossiers		Dossiers			Décisions				Temporaires	Permanentes
Reportés de 2003	Ouverts en 2004	Culpabilité reconnue	Retraits ou rejets	En appel	Culpabilité	Sanction	Culpabilité + sanction	Retraits ou rejets		
133		77			68					
107	26	57	5	15	17	31	16	4	14	7

- Soulignons que, par suite d'une entente conclue en 2004 entre la Chambre et la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), toutes les décisions rendues depuis 2000 par le comité de discipline sont désormais accessibles par Internet. Mis à jour quotidiennement, le site www.azimut.soquij.qc.ca présente déjà les textes intégraux indexés de quelque 300 décisions, ce qui va grandement faciliter les recherches de nombreux intervenants du secteur de la distribution de produits et de services financiers.

ÉVOLUTION DES INDICATEURS CLÉS

- Comme le comité l'avait déjà fait valoir l'an dernier, les plaintes qui lui sont présentées gagnent généralement en complexité et leur analyse exige plus de temps que par le passé, nécessitant plus de jours d'audition et l'intervention de témoins plus nombreux. Voilà qui traduit des changements dans la dynamique même du secteur dans lequel la Chambre intervient :
 - Diversification et spécialisation constante des produits et des services que les représentants doivent connaître et savoir judicieusement évaluer pour en faire bénéficier leurs clients.
 - Resserrement des attentes du public et des pouvoirs publics – non seulement envers les acteurs du secteur financier, mais aussi envers les organismes qui encadrent leurs activités et doivent pouvoir faire toute la lumière dès qu'il y a soupçon d'infraction.
 - Resserrement constant des normes de rigueur que la Chambre impose à ses membres pour pouvoir elle-même se démarquer comme un organisme d'autoréglementation crédible, responsable et capable d'assurer la protection du public sans jamais porter injustement atteinte à la réputation de professionnels du secteur financier.

- Par ailleurs, si les chefs d'infraction s'étaient multipliés de façon spectaculaire en 2003 pour atteindre 513 (par opposition aux 101 de l'année précédente), on en compte légèrement moins en 2004 (430). On observe toutefois la concentration croissante des plaintes autour de certains chefs d'infraction. Par exemple :
 - Défaut d'information;
 - Fausses représentations;
 - Négligence et manque d'intégrité.
- D'autre part, lorsqu'il sanctionne des représentants fautifs par des amendes, le comité de discipline impose désormais des sommes moyennes plus importantes qu'auparavant.
 - Non seulement juge-t-il que la Chambre donne de plus en plus de moyens à ses membres d'exercer leurs fonctions avec intégrité et compétence, mais il estime aussi de son devoir d'envoyer un message sans équivoque aux gens qui, par leurs infractions, risquent de nuire à toute l'industrie en minant la confiance du public ou même celle des gouvernements.
- Somme toute, les principales tendances lourdes signalées en 2003 se sont confirmées en 2004, mais sans forcément s'accroître. C'est ce qui explique notamment :
 - les 68 161 \$ engagés au chapitre des frais de décisions – une somme comparable à celle de l'an dernier si l'on tient compte du nombre accru de dossiers fermés en 2004. À titre de comparaison, rappelons qu'entre 2002 et 2003, ces frais avaient plus que triplé.
 - les 240 100 \$ d'amendes imposées à divers contrevenants – ce total équivaut (à peu de choses près) à celui des amendes 2003, si l'on fait abstraction du cas extraordinaire où le comité avait exigé 162 000 \$ d'un même intimé dans un dossier particulièrement sérieux.

Grand merci aux membres et au secrétariat du comité de discipline, qui ont mis les bouchées doubles toute l'année pour nous aider à gagner du terrain en matière de protection du public!

Je tiens également à féliciter M^e Guy Marcotte, qui a admirablement assumé la présidence du comité de discipline de la Chambre depuis 1999 et à qui j'ai succédé en octobre dernier.

Soulignons enfin le précieux apport de notre vice-président, M^e Daniel Gagnon, et du président suppléant, M^e Galal Doss, qui a terminé son mandat en 2004.



M^e François Folot

CHEFS D'INFRACTIONS ET SANCTIONS

Sujet	Chefs d'infraction		Sanctions
	Formulés	Rejetés	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Absence d'analyse des besoins ■ Défaut d'établir le profil d'investisseur ■ Défaut de mettre à jour le profil d'investisseur 	29	4	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Placement qui ne correspond pas à la situation financière du client 	12	1	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Information et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères ■ Fausses représentations ■ Défaut de remettre des documents explicatifs au client 	63	19	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Défaut de respecter le mandat confié par un client 	14	4	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Défaut d'exercer ses activités avec intégrité ■ Négligence ■ Fait d'avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence ■ Annulation d'une police en vigueur le jour même de la souscription d'une nouvelle police ■ Défaut de favoriser le maintien en vigueur d'une police d'assurance 	158	6	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Défaut d'effectuer un préavis de remplacement ■ Défaut de remettre le préavis de remplacement au client et/ou à la compagnie remplacée ■ Défaut de divulguer, dans la proposition d'assurance, l'existence d'une police et/ou l'intention de la remplacer 	45	3	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage ■ Fait d'avoir fourni de faux renseignements lors de la souscription d'une police 	37	4	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Contrefaçon de document(s) ■ Contrefaçon de signature(s) 	49	5	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Appropriation de fonds pour fins personnelles ou non-paiement à un assureur ou à une institution financière de sommes perçues pour ceux-ci 	15	3	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conflit d'intérêts 	5	0	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Défaut de répondre aux demandes du bureau du syndic ■ Défaut de collaborer à l'enquête 	2	1	



- Formation continue
 - Virage marqué et prometteur vers la formation à distance
 - Succès confirmé de la formule « UFC magazine »
 - Prise en charge, par les sections, des activités de formation en salle
 - Représentants en assurance contre les accidents et la maladie : fermeture de l'année 1 de la période 3
 - Sondage sur la satisfaction des cabinets et des membres à l'égard du Règlement sur la formation continue obligatoire et du programme connexe
- Formation menant à un titre ou à une désignation professionnelle
 - Poursuite fructueuse du programme universitaire en assurance et en rentes collectives

FORMATION CONTINUE

- Le recours à peu près systématique à des solutions de formation à distance en 2004 a nettement contribué à la réduction des coûts tout en satisfaisant hautement les membres.
- L'Institut de formation a pleinement implanté la formule novatrice des capsules diffusées dans le magazine *Sécurité financière*. Les représentants peuvent ainsi accumuler des unités de formation obligatoire en répondant à un questionnaire d'évaluation intégré au magazine.
- Les sections ont commencé à assumer le leadership pour organiser des activités de formation en salle et l'Institut a apporté son aide aux sections qui n'avaient pas les ressources nécessaires. Désormais, chaque section choisit les matières à enseigner et assure la gestion des activités.

Conformité au règlement sur la formation continue obligatoire

L'année 2004 marquait le début de la période 3 pour les représentants en assurance contre les accidents et la maladie. Une fois de plus, nos membres ont été nombreux à profiter des trois mois de grâce pour accumuler les UFC exigées. Ainsi le taux de conformité au règlement a grimpé de 65 % (au 31 décembre 2004) à 90 % (au 31 mars 2005).

Sondage sur la satisfaction des cabinets et des membres à l'égard du Règlement sur la formation continue obligatoire et du programme connexe

- *En collaboration avec Saine Marketing*, le sondage s'est déroulé de mars à mai. Il a visé 3 600 membres et 72 cabinets, regroupant plus de 10 000 représentants au total.
- Se dégage comme perception générale : la mise à jour continuelle des connaissances est essentielle et contribue à notre image de compétence et de professionnalisme.
- Les *points forts* de la Chambre sont : la compétence des formateurs, le nombre d'activités de formation offertes, surtout dans les matières générales, et la qualité des services de formation et du service à la clientèle.
- Les *principales améliorations* souhaitées sont : la multiplication et la diversification des activités adaptées aux disciplines représentées par la Chambre ainsi qu'aux besoins particuliers des membres; la multiplication des activités portant sur la conformité aux règles de l'industrie ou sur l'amélioration des pratiques; l'admissibilité d'activités de formation portant sur des produits; la liberté, pour les représentants, de déterminer dans quelles matières (générales ou spécialisées) ils ont le plus besoin de se former; et l'assurance de la qualité des activités offertes par des fournisseurs extérieurs.

FORMATION MENANT À L'OBTENTION DE TITRES OU DE DÉSIGNATIONS PROFESSIONNELLES

- Le nombre de titres professionnels décernés en 2004 permet de constater que ces titres suscitent toujours un vif intérêt de la part de l'industrie. Les titres accordés se répartissent comme suit : 66 A.V.C., 51 A.V.A. et 5 C.A.A.S. Les titres A.V.C. et A.V.A. sont une propriété exclusive de la Chambre et celui de C.A.A.S. est une marque déposée.

Programme universitaire en assurance et en rentes collectives

Fruit d'un partenariat entre la Chambre et l'Université Laval, ce programme menant au titre de conseiller agréé en avantages sociaux en est à sa deuxième année et connaît un franc succès :

- La conception des cours (il y en avait cinq à la fin de 2004) s'est déroulée conformément à l'échéancier prévu, et selon les normes fixées.
- Vu l'importance de la demande, tous les cours existants se sont donnés chaque trimestre – alors qu'il était question, au départ, de n'offrir que deux cours à la fois.
- Le programme a également fait l'objet d'initiatives de promotion soutenues et diverses (envoi d'un dépliant à 8 000 personnes ou entreprises, publicité imprimée, kiosque lors de congrès spécialisés, hyperliens sur les sites de compagnies d'assurance, visites d'entreprises, etc.).

Grand merci à tous les membres du comité de l'Institut de formation pour leur précieuse contribution à la réalisation d'un programme 2004 fort ambitieux !

Nous tenons aussi à exprimer notre très grande reconnaissance envers les nombreux représentants qui ont pris le temps d'exprimer leur point de vue sur leur développement professionnel. Grâce aux consultations à la fois ouvertes et structurées qui se sont tenues à diverses reprises en 2004, l'Institut a vraiment bénéficié de l'information nécessaire à orienter sa démarche.



Diane Cinq-Mars, A.V.C.



- Évolution du cadre de gestion du Règlement intérieur et des règles de fonctionnement de la Chambre
- Formulation du tout premier Règlement sur la cotisation
- Modification du Règlement intérieur et du Règlement sur les sections
- Révision complète du Règlement sur les sections

UNE ÉQUIPE AUX RESPONSABILITÉS GRANDISSANTES

- Le comité de la réglementation fait partie des comités permanents mis sur pied par le conseil d'administration.
- Il remplit avant tout un mandat d'assurance de la qualité et de la conformité des règles et des règlements de la Chambre, tant du point de vue de leur exactitude juridique que d'un point de vue stratégique.
- Le comité est également appelé à se prononcer sur diverses questions comportant des dimensions juridiques (contrats, politiques, lois et projets de loi, etc.) et susceptibles d'avoir un effet significatif sur la Chambre et ses membres.
- Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier* (loi 107, aujourd'hui intitulée *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*), tout projet de modification des documents constitutifs, du Règlement intérieur ou des règles de fonctionnement de la Chambre est soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.
 - Avant l'adoption de cette loi, la Chambre avait toujours été chargée d'intervenir sur ses règles et ses règlements de façon autonome. Elle y apportait donc des changements assez fréquents et souvent mineurs, au fur et à mesure que les stratégies, les circonstances et les besoins le justifiaient.
- Compte tenu de son plan triennal 2005-2007, la Chambre doit désormais avoir des règlements de même niveau que ceux des autres organismes d'autoréglementation (ce qui suppose notamment l'emploi d'une terminologie uniforme).

UNE SOLIDE INFRASTRUCTURE DÉMOCRATIQUE

- Deux événements ont donné, durant la première moitié de 2004, le coup d'envoi d'une initiative qui allait asseoir aussi bien le rôle d'autoréglementation de la Chambre que son avenir financier :
 - Le gouvernement du Québec a choisi de confier à la Chambre et à ses membres la responsabilité de rajuster le montant de la cotisation annuelle alors que, dans le passé, il fixait lui-même ce montant par décret.
 - Un nouveau mode de perception des cotisations auprès des membres est entré en vigueur le 1^{er} juin. Ce changement aurait fait chuter les revenus de la Chambre de plus de 1,2 millions \$ s'il n'y avait pas eu rajustement du montant de la cotisation dans les plus brefs délais.
- Le comité a donc été mandaté dès le mois de janvier pour proposer un Règlement sur la cotisation en fonction de cette nouvelle réalité.
- Par son entremise, le conseil d'administration a établi le mécanisme et la procédure d'approbation de ce règlement par les membres. À la lumière de divers scénarios, le conseil a opté pour une procédure d'approbation reposant sur un collège électoral plutôt que sur le vote direct des quelque 28 000 membres de la Chambre. Une telle stratégie appelait, entre autres, certaines modifications au Règlement intérieur et au Règlement sur les sections.
- Durant les préparatifs entourant la formation du collège électoral, le conseil d'administration a constaté que le Règlement sur les sections comportait un certain nombre de lacunes et a commandé une révision complète du Règlement. Les principales modifications sont l'appartenance à une section selon le lieu de la résidence ou de la place d'affaires, au choix; la tenue d'une assemblée générale et d'élections dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier; Pour 2005, la tenue d'une assemblée générale et d'élections dans les 12 mois qui suivent l'assemblée extraordinaire et les élections 2004; et la tenue possible d'élections complémentaires dans les sections pour assurer que celles-ci soient toujours représentées par un nombre suffisant de membres.

Grand merci à vous tous et à vous toutes d'avoir repris le collier avec tant d'ardeur.

Vos interventions de 2004 ont déjà nettement contribué à consolider la Chambre dans un environnement plus exigeant et emballant que jamais.

Renée Piette, CA, Pl. Fin.

- Vocation et composition
- Rôle déterminant dans la création du collège électoral
- Participation essentielle aux démarches entourant le rajustement des cotisations 2005-2007
- Prise en charge croissante des activités de formation en salle



UN CARREFOUR D'ÉCHANGE CLÉ DEPUIS DES ANNÉES

- Établi dès la création de la Chambre, le comité des sections regroupe les 20 présidents de section. Depuis décembre 2004, le président du conseil d'administration y siège également comme membre de facto.
- De vocation avant tout consultative, ce comité est principalement mandaté pour assurer la circulation rapide et transparente de l'information entre la Chambre (l'administration) et ses sections (les membres).
- Il compte en outre un représentant au sein d'autres instances critiques :
 - Le conseil d'administration de la Chambre;
 - Le comité de vérification, finances et trésorerie;
 - Le comité de l'Institut de formation;
 - Le comité de gouvernance.

UN ACTEUR DE PREMIER PLAN EN 2004

- Rajustement des cotisations et vastes préparatifs connexes
 - La Chambre a dû entreprendre une démarche pour le rajustement à la hausse de la cotisation pour la période 2005-2007. Cette démarche exigerait l'approbation, par les membres, d'un nouveau Règlement sur la cotisation.
 - Le conseil d'administration de la Chambre a décidé de créer un collège électoral d'un maximum de 439 personnes dûment élues pour représenter les quelque 28 000 membres.
 - Ce collège électoral aurait pour premier mandat, en novembre, de se prononcer sur le nouveau Règlement.
 - Dans l'intervalle, les membres du collège allaient devoir être élus. Il fallait donc tenir des élections avant la mi-octobre dans chacune des 20 sections, dans le cadre d'une assemblée spéciale.
 - Ce projet appelait évidemment l'intervention immédiate du comité des sections et la mobilisation générale des forces vives de la Chambre aux quatre coins du Québec.
- Prise en charge croissante des activités de formation en salle
 - Par suite du virage amorcé vers la formation à distance, on constate que les sections sont idéalement placées pour dispenser une offre de services de formation par leurs propres activités en salle adaptées aux besoins des membres.
 - Dès le début de 2004, les présidents de section ont ainsi été appelés à exercer un leadership sans précédent en la matière, avec le précieux soutien de leur bureau de direction respectif et de nombreux membres.
 - Le comité des sections aura donc servi de partenaire privilégié dans cette réorientation à la fois avantageuse pour les membres et indissociable des choix budgétaires de la Chambre.
 - C'est aussi largement grâce à ses démarches si les sections disposent, depuis 2004, de nouveaux outils expressément conçus pour simplifier la conduite de leurs activités en matière de formation et de communications :
 - une application de gestion en ligne des inscriptions aux cours;
 - une infrastructure de conception Web qui permet à chaque section de se doter rapidement de sites intranet et Internet bien à elle, tout en respectant les normes d'identité visuelle de la Chambre.

Grand merci à tous les présidents de section pour leur infatigable engagement envers la Chambre et ses membres, durant une période de redéfinition substantielle des façons de faire ! Non seulement ont-ils pris part à sept rencontres en 2004 (en personne ou par téléconférence), mais ils ont aussi consacré quantité d'heures à assurer les élections nécessaires et qu'ainsi la Chambre se dote de son premier collège électoral.

Félicitons aussi les membres des bureaux de direction qui sont venus décupler la force de frappe du comité devant des défis hors du commun.

Stéphane Prévost, A.V.C.



- Formation, composition et mandat
- Établissement des principes de déontologie encadrant le travail des administrateurs
- Revue de la durée des mandats au sein du conseil
- Extension du délai autorisé pour la tenue d'élections

UN CERCLE DE PROPOS ET D'IDÉES

- Formé en 2004, le comité de gouvernance a succédé au comité de la relève, après avoir été suggéré tant par les membres eux-mêmes, lors d'un camp de formation, que par les membres du comité de la relève.
- Il réunit un administrateur ainsi que cinq membres de la Chambre impliqués dans les sections, les comités ou un conseil d'administration antérieur de la Chambre.
- Son mandat consiste principalement à :
 - étudier les questions touchant l'efficacité, l'éthique et le renouvellement du conseil d'administration de la Chambre tout comme des sections, ainsi que la représentation des régions, des disciplines, des modes d'exercices et du public au sein de ces instances capitales;
 - recommander des orientations au conseil à des fins de modification éventuelle des règles ou des règlements de la Chambre;
 - concrétiser la vocation d'autoréglementation de la Chambre par des mesures de gouvernance appropriées.

DES RÉALISATIONS MARQUÉES PAR L'ÉTHIQUE ET LE PRAGMATISME

- C'est en septembre que le comité s'est mis à l'œuvre, après la définition et l'approbation formelles de son mandat. Ne perdant pas un instant, ses membres ont abattu beaucoup de travail, instaurant un mode de collaboration fructueux et produisant, entre autres, les réalisations suivantes :
 - Formulation complète des principes de déontologie applicables au conseil d'administration de la Chambre. En 2005, les principes formulés seront révisés pour diffuser ensuite le code de déontologie référé dans le projet de loi 72.
 - Recommandation de réduire de trois à deux ans la durée du mandat des administrateurs élus.
 - Les membres élus du conseil, ne l'oublions pas, sont aussi des praticiens du secteur financier.
 - La mesure vise, entre autres, à faciliter l'accès au poste d'administrateur, à favoriser un renouvellement de mandat, tout en tenant compte de l'impact de cette implication sur la vie professionnelle du praticien.
 - Le comité estime que sa recommandation incitera une plus forte proportion des membres à se présenter aux élections dans les années à venir, pour le plus grand bénéfice du conseil, de la relève et de l'ensemble de la Chambre.
 - Recommandation de déplacer les élections vers le mois de juin.
 - Cette mesure vise également à faciliter l'accès au poste d'administrateur.
 - Les élections antérieures, tenues au début du printemps, exigeaient une campagne électorale pendant une période d'intense activité professionnelle pour une grande proportion des membres.

Merci à tous les membres du comité pour la qualité de leurs réflexions et pour leur apport à fournir des recommandations fortes en substance et hautement argumentées.

De toute évidence, chacune des personnes choisies pour lancer cette nouvelle équipe est animée d'une ferme volonté d'améliorer la Chambre et, en appui au conseil d'administration, d'en alimenter le rayonnement stratégique, tant auprès du public qu'auprès des divers acteurs qui façonnent l'avenir du secteur financier.

Richard Pelletier
Représentant du public

- Changement du mode de perception des cotisations et baisse correspondante des revenus
- Réflexion globale dans le but de conjuguer maintien des revenus et optimisation des dépenses
- Gestion éclairée des dépenses liées aux activités de formation, de recrutement, de promotion
- Planification de l'équilibre budgétaire et de l'élimination du déficit accumulé



DES DÉFIS CONSIDÉRABLES, DES DÉCISIONS CORRESPONDANTES

Après une année 2003 déjà ponctuée de changements fondamentaux et de grandes décisions sur la structure et la vocation de la Chambre, les membres du comité de vérification, finances et trésorerie ont traversé 2004 positivement en gérant proactivement des enjeux dont allaient largement dépendre notre virage vers l'autoréglementation ainsi que notre virage client. **Il y allait d'abord et avant tout, rappelons-le, de notre capacité à remplir cette mission de première importance qui nous incombe en matière de protection du public.**

- L'urgence d'adopter des stratégies efficaces pour combler le manque à gagner découlant du nouveau mode de perception des cotisations
 - À compter du 1^{er} juin 2004, en effet, on savait que chaque représentant se verrait facturer une seule fois sa cotisation annuelle. Jusqu'alors, les cotisations avaient été facturées aux cabinets, de sorte que les représentants rattachés à plusieurs cabinets s'étaient généralement trouvés à payer plusieurs fois la cotisation exigée.
 - Par suite de ce changement, la Chambre allait devoir gérer avec un manque à gagner de 1,2 million \$ de revenus annuels s'il n'y avait pas d'augmentation du montant annuel facturé.
- Une contribution déterminante à l'analyse de divers scénarios de rajustement de la cotisation annuelle
 - Les membres du comité y sont pour beaucoup dans l'établissement des montants précis qui ont été soumis au collège électoral en novembre, en vertu du premier Règlement sur la cotisation de la Chambre.
 - Ces montants revêtaient une importance capitale puisqu'ils devaient absolument permettre à la Chambre de se doter d'un budget équilibré dès 2005 et d'éliminer son déficit au terme de la période 2005-2007.
 - C'est largement grâce à l'expertise du comité de vérification, finances et trésorerie que le conseil d'administration a pu proposer un rajustement triennal avec la certitude que tous les impératifs financiers pertinents avaient été judicieusement pris en compte dans le calcul et pourraient facilement être expliqués aux membres du collège électoral le jour du vote.
- L'importance de conjuguer maintien des revenus et optimisation des dépenses
 - Les membres du comité ont par ailleurs apporté leur précieux concours à la réflexion générale qui s'est déroulée toute l'année autour d'une question fondamentale : au-delà du seul rajustement de la cotisation, comment assurer la Chambre de toutes les ressources financières nécessaires à la poursuite de sa mission et de l'ensemble de ses activités essentielles ?
 - Parmi les solutions mises en œuvre en 2004 au chapitre de l'optimisation des dépenses, et qui résultent d'une remarquable collaboration multilatérale entre le comité, le conseil et la permanence de la Chambre :
 - L'élimination presque complète des séances de formation en salle au profit des activités de formation à distance, beaucoup moins coûteuses et souvent bien mieux adaptées à l'emploi du temps des membres; l'arrêt temporaire des démarches de recrutement visant à pourvoir certains postes vacants; et le report de diverses initiatives de promotion prévues en 2004, et qui auront lieu à une date ultérieure.
 - Ces solutions s'imposaient d'autant plus que le rajustement du montant de la cotisation n'allait entrer en vigueur qu'au début de 2005 et que la Chambre avait des sommes importantes à engager dans l'immédiat à l'appui de sa restructuration et de son virage vers l'autoréglementation.
 - Un déficit avait été prévu et annoncé avant la fin de l'exercice financier. Un bilan honorable en ressort toutefois : grâce aux formidables efforts collectifs déployés, la Chambre a réussi à limiter le déficit à 222 082 \$.

Grand merci à tous les membres du comité de vérification, finances et trésorerie pour leur apport à cet exigeant virage stratégique et structurel. Nous devons aussi une fière chandelle au conseil d'administration, ainsi qu'au nouveau collège électoral de la Chambre, pour leur appui au projet de rajustement de la cotisation. Grâce à vous tous et toutes, nous voyons s'ouvrir les portes d'un avenir à la mesure de notre mission !

Clément Blais



États financiers de la

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX MEMBRES

Nous avons vérifié le bilan de la Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») au 31 décembre 2004 ainsi que les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal, Québec

Le 4 février 2005

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2004

États financiers

Bilan	24
État des résultats	25
État des actifs nets.....	26
État des flux de trésorerie	27
Notes afférentes aux états financiers	28

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Bilan

31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	381 769 \$	434 906 \$
Placements au coût, qui s'approche de la juste valeur marchande (note 2)	1 649 065	2 474 230
Cotisations à recevoir des représentants	1 741 783	641 672
Autres débiteurs	238 955	270 161
Frais imputables au prochain exercice	45 551	88 135
	<hr/>	<hr/>
	4 057 123	3 909 104
Immobilisations (note 3)	245 573	345 730
	<hr/>	<hr/>
	4 302 696 \$	4 254 834 \$

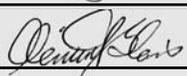
Passif et actifs nets

Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	757 488 \$	957 146 \$
Revenus reportés	3 557 069	3 011 739
	<hr/>	<hr/>
	4 314 557	3 968 885
Actifs nets :		
Investis en immobilisations	245 573	345 730
Non affectés (déficit)	(257 434)	(335 508)
Fonds de développement professionnel	—	275 727
	<hr/>	<hr/>
	(11 861)	285 949
Engagement (note 5)		
Éventualités (note 6)		
	<hr/>	<hr/>
	4 302 696 \$	4 254 834 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Revenus :		
Cotisations	4 612 320 \$	5 075 447 \$
Formation	531 497	730 485
Greffé	309 908	403 151
Intérêts	42 528	44 891
Vérification préventive	5 888	15 919
Autres revenus	–	25
	5 502 141	6 269 918
Charges :		
Salaires et charges sociales	2 412 929	2 643 192
Formation	465 208	440 398
Services professionnels externes	358 147	251 222
Comité de discipline	357 007	478 887
Procureur du syndic et du cosyndic	325 623	407 599
Loyer et électricité	279 983	268 497
Amortissement des immobilisations	208 330	339 946
Fournitures de bureau et de papeterie	149 029	87 666
Publicité et promotion	146 828	284 667
Frais de déplacement	143 002	91 324
Allocations	129 659	162 489
Télécommunications et informatique	108 007	116 850
Poste et messagerie	99 744	126 764
Publication, déduction faite des revenus y afférents	84 917	70 508
Créances irrécouvrables	81 497	225 460
Communications	78 739	136 273
Frais de gestion et d'élection	75 000	156 940
Assurance	50 386	48 678
Jetons des administrateurs et autres membres	45 402	36 782
Location d'équipement de bureau	38 301	31 238
Traduction	24 844	19 924
Taxes et permis	17 074	28 278
Frais bancaires et financiers	15 141	18 450
Frais de formation du personnel	14 962	35 625
Entretien et réparations	14 465	10 957
Vérification préventive	–	46 923
	5 724 224	6 565 537
Excédent des charges sur les revenus avant le poste suivant	(222 083)	(295 619)
Excédent des charges sur les revenus - Fonds de développement professionnel (note 4)	(75 727)	(381 016)
Excédent des charges sur les revenus	(297 810)\$	(676 635)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

État des actifs nets

Exercice terminé le 31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	Investis en immobilisations	Fonds de développement professionnel	Non affectés (déficit)	Total 2004	Total 2003
Solde au début de l'exercice	345 730 \$	275 727 \$	(335 508)\$	285 949 \$	962 584 \$
Excédent des charges sur les revenus	(208 330) ⁽¹⁾	(75 727)	(13 753)	(297 810)	(676 635)
Virement (note 4)	–	(200 000)	200 000	–	–
Acquisition d'immobilisations	108 173	–	(108 173)	–	–
	245 573 \$	– \$	(257 434)\$	(11 861)\$	285 949 \$

(1) Représente l'amortissement.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Excédent des charges sur les revenus	(297 810)\$	(676 635)\$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	208 330	339 946
	(89 480)	(336 689)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation :		
Placements	818 354	(52 124)
Débiteurs	(1 068 905)	(228 806)
Frais imputables au prochain exercice	42 584	(20 631)
Créditeurs et charges à payer	(199 658)	379 841
Revenus reportés	545 330	432 376
	48 225	173 967
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(108 173)	(199 731)
Diminution nette des espèces et quasi-espèces	(59 948)	(25 764)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	2 090 782	2 116 546
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	2 030 834 \$	2 090 782 \$
Constituées de :		
Encaisse	381 769 \$	434 906 \$
Marché monétaire	1 649 065	1 655 876
	2 030 834 \$	2 090 782 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2004

La Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») a été constituée en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. La Chambre a pour mission principale d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres.

Le 11 décembre 2002, le projet de Loi 107, Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, a été adopté et sanctionné. La nouvelle loi reconnaît la Chambre en lui octroyant le statut d'organisme d'autoréglementation. De plus, la Chambre devient responsable de sa cotisation de même que de l'élection de ses administrateurs.

1. Principales conventions comptables :

a) Constatation des revenus :

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Ces cotisations sont comptabilisées sur base d'exercice. Les montants perçus et non perçus pour la période suivant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

b) Placements :

Les placements échéant en deçà d'un an sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

c) Immobilisations :

Les immobilisations sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon les méthodes et les périodes ou taux suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux/période
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	36 mois
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

d) Espèces et quasi-espèces :

La Chambre considère que ses dépôts en banque et ses placements dans le marché monétaire, rachetables en tout temps, constituent des espèces et quasi-espèces.

CHAMBRE DE LA SECURITE FINANCIERE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2004

1. Principales conventions comptables (suite) :

e) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers, et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

2. Placements :

	2004	2003
Marché monétaire	1 649 065 \$	1 655 876 \$
Certificats de placement garanti	–	818 354
	1 649 065 \$	2 474 230 \$

3. Immobilisations :

	2004		2003	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	1 686 420 \$	1 488 731 \$	197 689 \$	282 179 \$
Mobilier et équipement	290 858	249 659	41 199	47 952
Améliorations locatives	49 025	42 340	6 685	15 599
	2 026 303 \$	1 780 730 \$	245 573 \$	345 730 \$

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2004

4. Fonds de développement professionnel :

La Chambre a créé, par résolution du conseil d'administration, un fonds de développement professionnel. Ce fonds est constitué des sommes cumulées par les représentants de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec, dissoute le 1^{er} octobre 1999, et est dédié exclusivement aux professionnels du secteur de l'assurance de personnes pour les appuyer dans leur développement professionnel. Au cours de l'exercice 2004, les activités du fonds de développement professionnel ont cessé. Le solde du fonds, totalisant 200 000 \$, a été viré aux actifs nets non affectés. Les résultats relatifs à ce fonds, jusqu'à la cessation des activités, se détaillent comme suit :

	2004	2003
Revenus :		
Intérêts	2 342 \$	17 993 \$
Charges :		
Soutien à la formation	77 952	386 478
Frais d'administration	117	12 531
	78 069	399 009
Excédent des charges sur les revenus	(75 727)\$	(381 016)\$

5. Engagement :

La Chambre s'est engagée jusqu'en 2006, en vertu de contrats de location-exploitation, à verser des loyers totaux de 325 373 \$ pour la location des lieux occupés par ses bureaux ainsi que 2 992 \$ pour des équipements de bureau.

Les loyers minimums s'établissent comme suit pour les deux prochains exercices :

2005	197 772 \$
2006	130 593

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2004

6. Éventualités :

Au cours des exercices antérieurs, des poursuites en dommages et intérêts ont été intentées contre la Chambre, et ont toujours cours, pour une somme totalisant approximativement 2,7 millions de dollars. Les assureurs de la Chambre, sous certaines conditions, ont accepté de prendre fait et cause de cette dernière à l'égard de ces poursuites, bien qu'une portion de ces réclamations ne soit pas couverte selon les termes et conditions de la police d'assurance responsabilité. De l'avis de la direction, il est pour le moment impossible d'évaluer l'issue de ces affaires. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les états financiers de l'exercice relativement à la perte éventuelle pouvant découler de ces poursuites. Toute perte serait comptabilisée dans l'exercice où elle surviendrait.

7. Instruments financiers :

a) Juste valeur :

La valeur comptable de l'encaisse, des placements, des cotisations à recevoir des représentants, autres débiteurs et créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

b) Risque de crédit :

La Chambre encourt des risques de crédit associés aux débiteurs. La Chambre évalue la condition financière de ses clients et représentants sur une base continue.

8. Chiffres correspondants :

Certains chiffres correspondants de 2003 ont été réagencés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

Les titres A.V.C. et A.V.A. sont une propriété exclusive de la Chambre de la sécurité financière et sont assujettis au Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé. La désignation de C.A.A.S. est une marque déposée. La Chambre attribue cette désignation aux personnes qui terminent le certificat en assurance et rentes collectives offert par l'Université Laval. La Chambre peut également autoriser l'utilisation de cette marque pour les personnes possédant déjà la désignation de *Certified Employee Benefit Specialist* (CEBS).

66 Assureurs-vie certifiés (A.V.C.)

Michel Allard, A.V.C., Richelieu-Longueuil
 Stéphane Arcache, A.V.C., Montréal
 Bernard Beauchamp, A.V.C.,
 Richelieu-Longueuil
 Marjorie Beaulieu, A.V.C., Montréal
 Nicolas Bélanger, A.V.C., Saguenay-Lac St-Jean
 André Bilodeau, A.V.C., Richelieu-Longueuil
 Danielle Boulianne, A.V.C.,
 Saguenay-Lac Saint-Jean
 Frédéric Bourgeois, A.V.C., Montréal
 Sophie Boutin, A.V.C., Rivière-du-Loup
 Gisèle Bradette, A.V.C., Saguenay-Lac St-Jean
 Marcel Brissette, A.V.C., Lanaudière
 Richard Brisson, A.V.C., Saguenay-Lac St-Jean
 Daniel Burnie, A.V.C., Montréal
 Jean-Maurice Burquel, A.V.C., Grande-Mauricie
 Dyan Chevrier, A.V.C., Richelieu-Longueuil
 Léon Chiquette, A.V.C., Laval
 François Corriveau, A.V.C., Estrie
 Alain Daigneault, A.V.C., Lanaudière
 Lucie Deguire, A.V.C., Montréal
 Guillaume Desjardins, A.V.C., Laurentides
 Luc Dubé, A.V.C., Laval
 Guylaine Dufresne, A.V.C., Laval
 Michel Dupont, A.V.C., Lanaudière
 Jean-François Duquette, A.V.C., Haute-Yamaska
 Éric Émond, A.V.C., Saguenay-Lac St-Jean
 Alain Fecteau, A.V.C.,
 Drummondville-Arthabaska
 Jimmy Gagnon, A.V.C., Saguenay-Lac St-Jean
 Ginette Gaudette, A.V.C., Laval
 Bernard Gohier, A.V.C.,
 Bas St-Laurent-Gaspésie-Les Iles
 Sébastien Guay, A.V.C., Richelieu-Longueuil
 Jacynthe Guilbeault, A.V.C.,
 Drummond-Arthabaska
 Jacques Guillemette, A.V.C., Estrie
 Steve Jacob, A.V.C., Québec
 Jean-Philippe Labbé, A.V.C., Québec
 Steeve Lachance, A.V.C., Québec
 Richard Lacroix, A.V.C., Drummond-Arthabaska
 Marie Landry, A.V.C., Richelieu-Longueuil
 Luc Larose, A.V.C., Richelieu-Longueuil
 Réal Latulippe, A.V.C., Estrie
 André Lavigne, A.V.C., Québec
 David Logue, A.V.C., Outaouais

Louise Loranger, A.V.C., Lanaudière
 Ravikumar Madampath, A.V.C., Montréal
 André Marcoux, A.V.C., Estrie
 Réjean Massicotte, A.V.C., Grande-Mauricie
 Alvaro Medeiros, A.V.C., Montréal
 Yves Moreau, A.V.C., Québec
 Huu Trannga Ngo, A.V.C., Montréal
 Francine Paquette, A.V.C., Laval
 Luce Parent, A.V.C., Laurentide
 André Pepin, A.V.C., Richelieu-Longueuil
 Alain Plante, A.V.C., Sud-Ouest du Québec
 Diane Préfontaine, A.V.C., Estrie
 Ginette Renaud Debonville, A.V.C.,
 Sud-Ouest du Québec
 Albert Ricard, A.V.C., Lanaudière
 Michel Robillard, A.V.C., Lanaudière
 Annie Saint-Jean, A.V.C., Laval
 Monique Sénécal, A.V.C., Richelieu-Longueuil
 Reine Smith, A.V.C., Montréal
 Julie St-Cyr, A.V.C., Québec
 Hélène Tanguay, A.V.C., Abitibi-Est
 Jean-Philippe Thery, A.V.C., Sud-Ouest Québec
 Denis Tremblay, A.V.C., Montréal
 François Truchon, A.V.C., Québec
 Sylvie Turcotte, A.V.C., Richelieu-Longueuil
 Marcel Vaillancourt, A.V.C.,
 Richelieu-Longueuil

51 Assureurs-vie agréés (A.V.A.)

Geneviève Bauer, A.V.A., Montréal
 Claude Beauséjour, A.V.A., Lanaudière
 Jean-François Bégin, A.V.A., Québec
 Germain Belley, A.V.A., Outaouais
 André Belzil, A.V.A., Rouyn-Noranda
 Allen Bernier, A.V.A., Lanaudière
 Denis Blier, A.V.A., Montréal
 François Breton, A.V.A., Outaouais
 Claude Charbonneau, A.V.A., Montréal
 Luc Chartrand, A.V.A., Montréal
 Anny Corriveau, A.V.A., Montréal
 Luc Cousineau, A.V.A., Montréal
 Hélène Deschênes, A.V.A.,
 Saguenay-Lac Saint-Jean
 Philippe Dessureault, A.V.A., Québec
 Denis Dupuis, A.V.A., Montréal
 Pierre Forest, A.V.A., Saguenay-Lac Saint-Jean
 Denis Gaudreault, A.V.A., Québec

Richard Gilbert, A.V.A., Abitibi-Est
 Bernard Guay, A.V.A., Grande-Mauricie
 Pauline Haddad, A.V.A., Montréal
 Martin Houde, A.V.A., Lanaudière
 Josée Houle, A.V.A., Haute-Yamaska
 Denis Jacques, A.V.A., Richelieu-Longueuil
 Réjean Labbé, A.V.A., Rouyn-Noranda
 Patrice Ladouceur, A.V.A., Montréal
 Gilles Lafontaine, A.V.A., Laval
 Julie-Édith Lafortune, A.V.A., Montréal
 Éric Leclerc, A.V.A., Montréal
 Nathalie Leclerc, A.V.A., Québec
 Jean Létourneau, A.V.A., Montérégie
 Francine Martineau, A.V.A., Lanaudière
 André Maurice, A.V.A.,

Bas Saint-Laurent-Gaspésie-Les Iles
 Éric Mercier, A.V.A., Québec
 Edeline Nelson, A.V.A., Richelieu-Longueuil
 Jean-Guy Normandin, A.V.A., Lanaudière
 Gordon Patterson, A.V.A., Laval
 Yves Poulin, A.V.A., Beauce-Appalache
 Mario Richard, A.V.A., Laurentides
 Yves Rochefort, A.V.A., Abitibi-Est
 Denis St-François, A.V.A., Haute-Yamaska
 Pierre-Paul St-Jean, A.V.A., Lanaudière
 Jacques St-Louis, A.V.A., Grande-Mauricie
 Daniel Suissa, A.V.A., Montréal
 Nabil Tarcha, A.V.A., Montréal
 Mario Tessier, A.V.A., Québec
 Pierre J. Thiboutot, A.V.A., Laurentides
 Felice Torre, A.V.A., Montréal
 Louise Trépanier, A.V.A., Abitibi-Est
 Gilles Vaillancourt, A.V.A., Québec
 Jocelyne Valade Gagnon, A.V.A., Montréal
 Annie Veillette, A.V.A., Québec

6 Conseillers agréés en avantages sociaux (C.A.A.S.)

Daniel Audet, C.A.A.S.
 Paul Gauthier, C.A.A.S.
 Shirley Graham, C.A.A.S.
 Alain Lamarche, C.A.A.S.
 Patrick Pelletier, C.A.A.S.

Le collège électoral de la Chambre de la sécurité financière se compose des membres de son conseil d'administration, des membres des bureaux de direction de chacune des vingt sections régionales et de leurs délégués. Les noms des membres représentant les sections de la Chambre apparaissent ci-dessous.

Abitibi-Est

M. Yves Rochefort, A.V.A., Pl. Fin., président
 M. Christian Emond,
 vice-président, communications
 M^{me} Julie Roy,
 vice-présidente, Institut de formation
 M. Richard Gilbert, A.V.C.
 vice-président, Institut de formation
 M^{me} Hélène Tanguay, secrétaire-trésorière
 M. Yves Caron, A.V.C.
 responsable, trophée Victor-Dumais
 M^{me} Berthe Gareau, responsable, fibrose kystique
 M^{me} Ginette Bossé, A.V.C., administratrice
 M^{me} Carmen Perron, secrétaire
 M. Guy Bossé, A.V.C., délégué
 M. Jérémie Dufour, A.V.C., délégué
 M. Daniel Massé, délégué
 M. Yves Crépeau, A.V.C., délégué
 M^{me} Louise Trépanier, déléguée

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Les Îles

M^{me} Hélène Sirois, présidente
 M^{me} Christiane Deschênes
 vice-présidente, communications
 M. Claude Bégin
 vice-président, Institut de formation
 M. Charles Côté, secrétaire-trésorier
 M. Joel Turcotte, responsable, fibrose kystique
 M. Réjean Bernatchez, A.V.C., administrateur
 M. Christian Charette, Pl. Fin., administrateur
 M. Gilles Bernier, A.V.C., administrateur
 M^{me} Annie Rioux, secrétaire
 M. Claude Poirier, A.V.A., Pl. Fin., délégué
 M. René J. Saucier, A.V.C., délégué
 M. Luc Gagné, Pl. Fin., délégué
 M. Éric Gagné, Pl. Fin., délégué

Beauce-Amiante

M. Reynald Gilbert, A.V.C., président
 M. Simon Loubier, A.V.C.
 vice-président, communications
 M. Marcel Breton, A.V.C., Pl. Fin.
 vice-président, Institut de formation
 M^{me} Micheline Beaulne, secrétaire-trésorière
 M^{me} France Boilard G.
 responsable, trophée Victor-Dumais
 M. Gérard Lessard, responsable, fibrose kystique
 M. Côme Simard, administrateur

M. Marc L. Castonguay, A.V.A., administrateur
 M^{me} Julie Morin, secrétaire
 M. Stanley Poulin, A.V.A., délégué
 M. Yvan Trépanier, délégué
 M. Vincent Breton, délégué
 M. Jean-Claude Lachance, délégué
 M^{me} Line Ferland, déléguée

Drummond-Arthabaska

M^{me} France Beaudry, Pl. Fin., présidente
 M^{me} Agathe Romanesky
 vice-présidente, communications
 M. Avik Caron
 vice-président, Institut de formation
 M. Jerry Jeanson, A.V.C., Pl. Fin.
 président du conseil
 M^{me} Micheline Ouellette, secrétaire-trésorière
 M^{me} Jeanne Senneville
 responsable, trophée Victor-Dumais
 M^{me} Ginette Ruest Lemaire, administratrice
 M^{me} Geneviève Hincq, administratrice
 M. Jacques Daneau, A.V.C., administrateur
 M. René Laprade, Pl. Fin., délégué
 M. Marc Morin, délégué
 M. Yvon Neveu, Pl. Fin., délégué
 M. Claude Nadeau, délégué
 M. Martin Allard, délégué

Duplessis

M. Viateur Nadeau, A.V.C., président
 M^{me} Lynda Plante
 vice-présidente, communications
 M. Gaétan Simard
 vice-président, Institut de formation
 M^{me} Magali Cusin, A.V.C., secrétaire-trésorière
 M. Fernand Lévesque, A.V.C.
 responsable, trophée Victor-Dumais
 M^{me} Lise Lavoie Blackburn
 responsable, fibrose kystique
 M. Denis Dionne, responsable, fibrose kystique
 M. Jacques Côté, Pl. Fin., administrateur
 M. Claude Boissé, délégué
 M^{me} Charlotte Mercier, déléguée
 M. Michel Plante, A.V.C., délégué
 M. Michel Laforest, délégué
 M^{me} Hélène Chouinard, déléguée

Estrie

M. René Guertin, Pl. Fin., président
 M. Éric Baltès, vice-président, communications
 M. Jacques Fortier, A.V.A., Pl. Fin.
 vice-président, Institut de formation
 M^{me} Lise Aumais, Pl. Fin.
 responsable, trophée Victor-Dumais
 M. Alain Saint-Pierre
 responsable, trophée Victor-Dumais
 M^{me} Suzanne Thibault,
 responsable, fibrose kystique
 M. Roger Monette, A.V.C., administrateur
 M. Michel Poulos, administrateur
 M. René Sigouin, administrateur
 M^{me} Denise Fortier, A.V.C., secrétaire
 M^{me} Micheline Forget, A.V.C., déléguée
 M^{me} Danielle Côté-Landry, A.V.C., déléguée
 M. Marc-André Adam, délégué
 M. Sylvain Binette, A.V.C., délégué
 M^{me} Nathalie Charron, Pl. Fin., déléguée
 M. Martin Lavoie, délégué
 M. François Moise, délégué
 M. Daniel Luneau, A.V.C., délégué
 M. Pierre Jr. Leduc, délégué
 M. Denis Morneau, délégué

Grande-Mauricie

M. Pierre Rocheleau, président
 M. Dany Bergeron, vice-président, communications
 M. Jean Lortie, vice-président, communications
 M. Raymond Yelle
 vice-président, Institut de formation
 M. Pierre Noury, A.V.C.
 vice-président, Institut de formation
 M^{me} Ginette Fortin, Pl. Fin., secrétaire-trésorière
 M^{me} Denise Trottier, responsable, fibrose kystique
 M. Sylvain Boisclair, A.V.C., administrateur
 M. Gilles Cloutier, Pl. Fin., administrateur
 M. Normand Morasse, délégué
 M. Martin Pothier, A.V.C., délégué
 M. Jean Belzile, délégué
 M. Nicolas St-Yves, délégué
 M. Frédéric Bernardin, A.V.C., délégué
 M. Steve Dumas, délégué
 M. Réal Grand'Maison, délégué
 M. Marcel D. Houle, délégué
 M. Gaétan Huard, A.V.A., Pl. Fin., délégué
 M^{me} Sylvie Mayer, déléguée

Haute-Yamaska

- M. Stéphane Prévost, A.V.C., président
- M^{me} Annik Piché, Pl. Fin.
vice-présidente, communications
- M^{me} Pauline Hébert, A.V.C.
vice-présidente, Institut de formation
- M. Jonathan St-Amand
responsable, trophée Victor-Dumais
- M. Pierre Daviau, A.V.C.
responsable, fibrose kystique
- M. Claude Frenière, administrateur
- M. Gilles Sénéchal, A.V.C., Pl. Fin., administrateur
- M. Pierrôt Arpin, A.V.A., Pl. Fin., secrétaire
- M. Jean-François Duquette, A.V.C., Pl. Fin.
délégué
- M. Marcel Cabana, délégué
- M. Steve Whitney, délégué
- M. Éric Bouthillette, délégué
- M. André Yvon, Pl. Fin., délégué

Lanaudière

- M. René Guertin, Pl. Fin., président
- M. Éric Baltès, vice-président, communications
- M. Jacques Fortier, A.V.A., Pl. Fin.
vice-président, Institut de formation
- M. Alain Saint-Pierre
responsable, trophée Victor-Dumais
- M^{me} Lise Aumais, Pl. Fin.
responsable, trophée Victor-Dumais
- M^{me} Suzanne Thibault
responsable, fibrose kystique
- M. René Sigouin, administrateur
- M. Roger Monette, A.V.C., administrateur
- M. Michel Poulos, administrateur
- M^{me} Denise Fortier, A.V.C., secrétaire
- M. François Moise, délégué
- M. Daniel Luneau, A.V.C., délégué
- M. Pierre Jr. Leduc, délégué
- M. Denis Morneau, délégué
- M^{me} Micheline Forget, A.V.C., déléguée
- M^{me} Danielle Côté-Landry, A.V.C., déléguée
- M. Marc-André Adam, délégué
- M. Sylvain Binette, A.V.C., délégué
- M^{me} Nathalie Charron, Pl. Fin., déléguée
- M. Martin Lavoie, délégué

Laurentides

- M. Robin W. de Celles, A.V.A., Pl. Fin., président
- M^{me} Ginette Boivin, A.V.C.
vice-présidente, communications
- M^{me} Célyne Prévost
vice-présidente, Institut de formation
- M. Pierre Locas, A.V.C., secrétaire-trésorier

M^{me} Julie Locas

- responsable, trophée Victor-Dumais
- M. Claude Lortie, Pl. Fin., administrateur
- M^{me} Suzanne Sabourin, administratrice
- M. Réal Émond, administrateur
- M^{me} Louise Boily, administratrice
- M^{me} Julie Darveau, administratrice
- M^{me} Diane Bertrand, Pl. Fin., administratrice
- M^{me} Nicole Roy, A.V.C., administratrice
- M. Jean-François Légaré, délégué
- M. Jean-Pierre Lépine, délégué
- M^{me} Manon Picotte, A.V.C., déléguée
- M. Yvon Saumure, A.V.C., délégué
- M. Jacques Thibault, délégué
- M. Robert Archambault, A.V.A., délégué
- M. Bernard Varennes, A.V.C., Pl. Fin., délégué
- M. Louis Garipey, délégué
- M. Sylvain Gravel, Pl. Fin., délégué
- M. Serge Kingsbury, A.V.A., Pl. Fin., délégué

Laval

- M. Guy Aubin, A.V.C., président
- M. Gabriel Di Paolo
vice-président, communications
- M^{me} Danielle Dumont
vice-présidente, Institut de formation
- M. Jonac Verty, A.V.C., Pl. Fin., secrétaire-trésorier
- M. Luc Joseph Ivanhoé Dugas, administrateur
- M. Hekmat Haik, A.V.C., administrateur
- M^{me} Klein Montserrat, déléguée
- M. Gilles Sauvé, A.V.C., délégué
- M^{me} Lyne Thibault, A.V.A., Pl. Fin., déléguée
- M. Tony Tiberio, Pl. Fin., délégué

Manicouagan

- M. Gilbert Tremblay, président
- M^{me} Josée Michaud
vice-présidente, communications
- M. Jacques Barriault, A.V.C.
vice-président, Institut de formation
- M. Gilles Marchand, A.V.A., secrétaire-trésorier
- M. Gilles Beaulieu, A.V.C.
responsable, trophée Victor-Dumais
- M. Pascal Lévesque, Pl. Fin.
responsable, fibrose kystique
- M. Romain Tremblay, administrateur
- M. Philippe Lévesque, administrateur
- M. Maurice Lefrançois, délégué
- M. Lionel Cormier, délégué
- M. Enrico Racine, délégué
- M. Richard Lamy, délégué

Montréal

- M^{me} Pauline Haddad, A.V.A., Pl. Fin., présidente
- M^{me} Isabelle Pouliot
vice-présidente, communications
- M. Daniel Burnie, A.V.C.
vice-président, Institut de formation
- M^{me} Norma Mackarous, secrétaire-trésorière
- M. Louis-C. Coderre, A.V.A.
responsable, trophée Victor-Dumais
- M. Satnam Mehta,
responsable, fibrose kystique
- M^{me} Danielle Leconte, Pl. Fin., déléguée
- M. Frederick Scheidler, délégué
- M. Émile Arbour, A.V.A., Pl. Fin., délégué
- M. Georges Dussault, délégué
- M. Khalid El Adlani, délégué
- M. Raymond Laurier, A.V.A., délégué
- M. Kaddis R. Sidaros, A.V.A., Pl. Fin., délégué
- M. Antonio Tiberi, délégué
- M^{me} Lyne D. Arseneault, déléguée
- M^{me} Esthel Gilbert, déléguée
- M. Denys Markoff, délégué
- M. Pierre A. Hébert, délégué
- M. Pierre Barbe, délégué
- M. Daniel F. Gravel, délégué
- M. Bernard Meloche, délégué
- M^{me} Colette Ayoub, déléguée
- M. Mario Claude Guérin, Pl. Fin., délégué
- M. Claude Ménard, A.V.A., Pl. Fin., délégué
- M^{me} Manon Bélanger, déléguée
- M^{me} Annie Ho, déléguée
- M. Éric Mills, délégué
- M^{me} Sylvie Caron, Pl. Fin., déléguée
- M. François Jean Denis, délégué
- M^{me} Caroline Pagé, A.V.A., Pl. Fin., déléguée
- M^{me} Nathalie Chalifoux, Pl. Fin., déléguée
- M. Denis Lapointe, Pl. Fin., délégué
- M^{me} Micheline Rioux, A.V.A., Pl. Fin., déléguée
- M^{me} Karina Dahel, déléguée

Outaouais

- M. Sébastien Giroux, A.V.C., président
- M. Alain Parent
vice-président, communications
- M. Pascal Leduc, A.V.A.
vice-président, Institut de formation
- M. Christian Salois, A.V.C., secrétaire-trésorier
- M^{me} Lyne Vaillant
responsable, trophée Victor-Dumais
- M. Yves Desjardins, A.V.C.
responsable, fibrose kystique
- M. Jean-Claude Boudreau, administrateur
- M. Yves Guillot, A.V.C., administrateur
- M. Réal Fiset, A.V.C., administrateur
- M. Michel Deslauriers, A.V.C., administrateur

M. Richard Walsh, A.V.C., administrateur
M. Stéphane-Jacky Blanchard, administrateur
M. André Richard, A.V.A., Pl. Fin., délégué
M. Louis-Fred Martin, délégué
M^{me} Nathalie Terreault, A.V.C., déléguée
M. Marcel Villeneuve, A.V.A., délégué

Québec

M^{me} Lisette Beaudry, présidente
M^{me} Johanne Boily, Pl. Fin.
vice-présidente, communications
M^{me} Marie-Hélène Risi
vice-présidente, Institut de formation
M. Jean-Yves Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.
président du conseil
M. Mario Dion, secrétaire-trésorier
M^{me} Sylvie Caron, Pl. Fin.
responsable, trophée Victor-Dumais
M^{me} Louise Tremblay
responsable, fibrose kystique
M^{me} Marie Côté Pêrusse
responsable, fibrose kystique
M. Reney Boutin, Pl. Fin., administrateur
M. Francis Gauthier, administrateur
M^{me} Christiane Valade, Pl. Fin., administratrice
M. Alain Rivard, administrateur
M. Réjean Poirier, A.V.C., délégué
M. Robert Chamberland, A.V.A., délégué
M. Jean Talbot, A.V.C., délégué
M. Jean-Claude Côté, délégué
M. Robin Tremblay, délégué
M^{me} Lise Bouchard, A.V.C., déléguée
M. Jean-Pierre Durand, A.V.C., Pl. Fin.,
délégué
M. Marc-André Imbeault, Pl. Fin., délégué
M. Louis Jolicoeur, Pl. Fin., délégué
M. Ghislain Pouliot, Pl. Fin., délégué
M^{me} Michelle Perreault, A.V.C., Pl. Fin.,
déléguée
M. Jacques Labrecque, A.V.C., délégué
M. Lyvan Caillouette, délégué
M. Guy Larose, délégué
M^{me} Renée Gilbert, déléguée

Richelieu-Longueuil

M^{me} Céline Poissant, Pl. Fin. m présidente
M. Yves Therrien
vice-président, communications
M^{me} Danielle Séguin, Pl. Fin.
vice-présidente, Institut de formation
M^{me} Johanne Grenier, Pl. Fin.
secrétaire-trésorière
M. Albert Audet
responsable, trophée Victor-Dumais
M. Roger Bilodeau, Pl. Fin., administrateur

M. Réjean Fleury, administrateur
M. Martin Luc Derome, Pl. Fin., administrateur
M. Michel St-Jacques, administrateur
M^{me} Lucie Labrecque, administratrice
M^{me} Chantal Boisseau, administratrice
M. Doris Sénécal, A.V.A., Pl. Fin., délégué
M. Frédéric Comptour, délégué
M. Luc Chevrette, Pl. Fin., délégué
M. Michel Pelletier, Pl. Fin., délégué
M^{me} Lise Lecours, Pl. Fin., déléguée
M. Martin Brosseau, délégué
M. Guy Dubé, délégué
M^{me} Danielle Surprenant, A.V.A., Pl. Fin.
déléguée
M. Luc Langlois, délégué
M. Michel Longpré, Pl. Fin., délégué
M. Yvon Fortin, A.V.A., Pl. Fin., délégué
M. Jacques K.K. Ng-Kwai-Hang, A.V.A.
délégué
M. Gabriel Carrière, Pl. Fin., délégué
M. Robert Lemay, A.V.A., délégué
M^{me} Michèle Frenette, déléguée
M. Dominique Richer, délégué
M. Jacques Thibaudeau, délégué
M. Jean Fiola, A.V.A., Pl. Fin., délégué
M. Bertrand de Cardaillac, délégué
M. Michel Rivest, A.V.A., délégué

Rivière-du-Loup

M. Gérard Dionne, président
M. François Deschamps, A.V.C.
vice-président, communications
M. Gilles Pellerin, Pl. Fin.
vice-président, Institut de formation
M. Roberto Dionne, Pl. Fin., secrétaire-trésorier
M^{me} Louise Tremblay, Pl. Fin.
responsable, trophée Victor-Dumais
M. Ghislain Côté, responsable, fibrose kystique
M^{me} Joanne Ouellet, administratrice
M. Michel Lavoie, secrétaire
M. Henri Belley, délégué
M. Richard April, A.V.A., Pl. Fin., délégué
M. Ghislain Morin, délégué
M. Jean-François Carrier, Pl. Fin., délégué
M. Claude Boucher, délégué

Rouyn-Noranda

M. Gaétan Tremblay, président
M^{me} Monique Bergeron, Pl. Fin.
vice-présidente, communications
M. Claude Marchand
vice-président, Institut de formation
M. Mario Sabourin, A.V.C., secrétaire-trésorier
M. Dwight Gauthier,
responsable, trophée Victor-Dumais

M. Charles Lavergne, administrateur
M. Pierre Godbout, A.V.C., administrateur
M. Denis Dionne, administrateur
M. Luc Bilodeau, administrateur
M. Claude Lahaie, administrateur
M^{me} Odette Dickey, A.V.C., déléguée
M^{me} Nathalie Gagnon, déléguée
M^{me} Huguette Lepage, déléguée
M. Gratien Létourneau, délégué
M. Sylvain Munger, délégué

Saguenay – Lac-Saint-Jean

M^{me} Martine Mercier, présidente
M. Stéphane Arseneault, A.V.C., Pl. Fin.
vice-président, communications
M. Steeve White, A.V.C.
vice-président, Institut de formation
M. Daniel Bouchard, secrétaire-trésorier
M^{me} Martine Langevin
responsable, trophée Victor-Dumais
M. Michel Bergeron, administrateur
M. Alain Perron, administrateur
M. Étienne Bouchard, délégué
M^{me} Carmen Boulianne, A.V.C., déléguée
M. Paul-Émile Boudreault, délégué
M. Pierre Forest, A.V.C., délégué
M. Pierre-Luc Fortin, délégué
M. Louis-Léon Girard, délégué
M. Yanick Juneau, délégué
M^{me} Gisèle Ménard, déléguée

Sud-Ouest-du-Québec

M. Gaétan Meloche, A.V.C., président
M^{me} Odette Hébert, Pl. Fin.
vice-présidente, communications
M^{me} Laurence Boucher, A.V.C.
vice-présidente, Institut de formation
M. Michel Gendron, secrétaire-trésorier
M. Stéphane Pigeon, administrateur
M^{me} Hélène Tapps, administratrice
M. Jean-Pierre Lanctôt, Pl. Fin., administrateur
M. Jean-Pierre Sylvestre, administrateur
M. Stéphane Goyette, administrateur
M^{me} Claire Brazeau, administratrice
M. Marc-André Legault, administrateur
M. Jean-Claude Morin, A.V.A., secrétaire
M. Jean-Paul Drapeau, délégué
M. Laszlo Szasz, A.V.A., délégué
M. Carol Gauthier, A.V.A., Pl. Fin., délégué

■ COMITÉ DE DISCIPLINE

Mme Sophie Babeux
 Mme Gisèle Balthazard, A.V.A.
 Mme Michèle Barbier, A.V.A.
 M. Philippe Bouchard
 M. Gilles Bouillon
 M. Reney Boutin
 M. Serge Bujold
 M. André Cléroux
 M. Alain Côté, A.V.C.
 M. Michel Cotroni, A.V.A.
 M. Pierre Décarie
 M. Jacques Denis, A.V.A.
 Mme Michèle Derome
 M. Shirtaz Dhanji, A.V.A.
 Mme Silvie Di Pietro
 M. Alain Folco
 M. Marcel Fortier, A.V.A.
 M. Yvon Fortin, A.V.A.
 M. Carmel Gagnon, A.V.A.
 M. Claude Gauthier
 M. Normand Joly
 M. Raynald Laliberté
 M. Émile Lanteigne, A.V.A.
 M. Max Harry Laredo
 M. Yannik Laurin
 M. Daniel Laverdière
 M. Gilles Lavoie
 M. Richard E. Lemieux, A.V.A.
 M. Gaétan Magny
 M. Michel Maheu
 M. Bernard Meloche
 Mme Micheline Normandin
 M. André Richard, A.V.A.
 M. Kaddis Sidaros, A.V.A.
 M. Felice Torre, A.V.C.
 M. Daniel Turpin

■ COMITÉ DE L'INSTITUT DE FORMATION

Mme Caroline Allard
 M. Mario Cantin, B.Sc., A.V.C.
 M. Gérard Chagnon, Pl. Fin.
 Mme Diane Cinq-Mars, A.V.C., responsable du comité
 M. Martin Poirier, Adm. A.
 M. Yves Rochefort, A.V.A., Pl. Fin.
 M. Pierre Simard
 M. Pierre Trépanier

■ COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

M. Paul-André Bélisle
 Mme Renée Piette, C.A., Pl. Fin., responsable du comité
 M. Stéphane Prévost, A.V.C.
 Mme Marie Vallée

■ COMITÉ DES SECTIONS

M. Stéphane Prévost, responsable du comité
Présidents des vingt sections de la Chambre
 M. Yves Gratton, A.V.A.
 M. Pierre Hamel, A.V.A.
 M. Jacques Labrecque, A.V.C.
 M. Emile Lanteigne, A.V.A.
 M. Jean-Claude Larocque, A.V.A.
 M. J. Patrice Latulippe, A.V.A.
 M. Richard E. Lemieux, A.V.A.
 M. Jules Marcoux, A.V.A., Pl. Fin.
 M. Guy Massé, A.V.A.
 M. Jacques H. Mercier, A.V.A.
 M. Réal J. Parent, A.V.A., Pl. Fin.
 M. Jean-Yves Pilon, A.V.A.
 M. Alain Poirier
 M. Seymour Rimer, A.V.A., Pl. Fin.
 M. Martin Rochon, A.V.C., Pl. Fin.
 M. Denis Savard, A.V.A., Pl. Fin.
 Mme Jocelyne Tremblay

■ COMITÉ DE GOUVERNANCE

M. Dany Bergeron
 Mme Marie-Claire Bergeron, A.V.C.
 M. Richard Pelletier, responsable du comité
 Mme Renée Piette, C.A., Pl. Fin.
 M. Louis Rouleau, A.V.A., Pl. Fin.
 M. John Ruggieri, A.V.A., Pl. Fin.
 Mme Danielle Surprenant, A.V.A., Pl. Fin.
 M. Gilbert Tremblay
 Mme Louise Viau, A.V.A., Pl. Fin.

■ COMITÉ DE VÉRIFICATION, FINANCES ET TRÉSORERIE

Mme Marie-Claire Bergeron, A.V.C.
 M. Clément Blais, responsable du comité
 M. Normand Caty, Pl. Fin.
 M. Gérard Chagnon, Pl. Fin.
 M. Robin W. De Celles, A.V.A., Pl. Fin.

Au 31 décembre 2004, la Chambre compte :

- 28 647 membres actifs.
- Légèrement plus de femmes (51,7%) que d'hommes (48,3%) au sein de son membership, ce qui confirme la tendance à la hausse du nombre de femmes dans l'industrie.

DISTRIBUTION DES REPRÉSENTANTS SELON LE GROUPE D'ÂGE

Groupes d'âge	2004	2003
Moins de 30 ans	13,6 %	16,0 %
31 - 40 ans	26,2 %	29,6 %
41 - 50 ans	36,4 %	36,1 %
51 - 60 ans	17,4 %	18,3 %
61 ans et plus	4,4 %	n/d

- Le groupe des moins de 30 ans a connu un recul de l'ordre de 15% par rapport à l'an dernier.
- Le groupe des 31 - 40 ans s'est également amoindri (12%).
- Pour la première année, le groupe des 61 ans et plus a été évalué. Ces nouvelles données viennent appuyer la thèse du départ à la retraite tardif.

LES REPRÉSENTANTS ET LE CUMUL DE DISCIPLINES

Nombre de disciplines	Nombre de représentants	%	dont principalement	
			Nombre de représentants	%
une discipline	18 531	64,7	courtage en épargne collective	8 182 44
			courtage en épargne collective (F)*	5 088 27
			assurance de personnes	3 872 21
			autres	1 389 8
deux disciplines	6 391	22,3	pl. financière et court. en épargne collective	2 182 34
			ass. de personnes et court. en épargne collective	2 110 33
			ass. de personnes et ass. collective de personnes	1 794 28
			autres	305 5
trois disciplines	2 701	9,4	ass. collective de personnes et court. en épargne collective	2 088 77
			autres	613 23
quatre disciplines	992	3,5	ass. collective de personnes, court. en épargne collective et planification financière	881 88
			autres	111 12
cinq disciplines et plus	32	0,1	ass. de personnes, ass. collective de personnes, court. en épargne collective, pl. financière et courtage en contrats d'investissements	20 62
			autres	12 38
nombre de représentants	28 647	100		

*F : placements parts permanentes et parts privilégiées

LES REPRÉSENTANTS ET LE CUMUL DE DISCIPLINES 2003 ET 2004



- On remarque un léger recul au niveau des membres qui pratiquent dans trois disciplines (0,8%), tandis qu'il y a une hausse de 0,5 % des membres s'acquittant de leur rôle dans quatre disciplines.
- Deux membres sur trois pratiquent une seule discipline. De ces membres, une majorité pratique en épargne collective (71 %).
- Près du quart des professionnels membres de la Chambre cumulent deux disciplines. Parmi eux, le tiers pratique la planification financière et le courtage en épargne collective. Un autre tiers combine le courtage en épargne collective et l'assurance de personnes. Enfin, un quart des professionnels pratiquant deux disciplines exerce en assurance de personnes et en assurance collective de personnes.
- Un membre sur sept détient un certificat dans trois disciplines ou plus.

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS PAR DISCIPLINE, CATÉGORIE DE DISCIPLINE ET MENTION

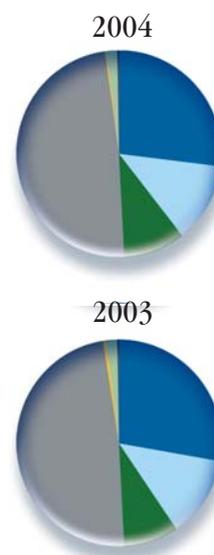
Discipline	Nombre de représentants	Code	Discipline, catégorie	Mention	Nombre de représentants
assurance de personnes	11 826	1 A	assurance de personnes	n/a	11 418
				A	116
		1 B	assurance contre les accidents ou la maladie	n/a	408
assurance collective de personnes	5 430	2 A	assurance collective de personnes	n/a	4 318
		2 B	régimes d'assurance collective	n/a	980
		2 C	régimes de rentes collectives	n/a	132
planification financière	4 213	6	planification financière	n/a	4 213
courtage en épargne collective	21 171	7	courtage en épargne collective	n/a	14 886
				F	6 285
court. en contrats d'investissement	53	8	courtage en contrats d'investissement	n/a	53
court. en plans de bourses d'études	843	9	courtage en plans de bourses d'études	n/a	843
représentants ayant mention seulement				D	143
				F	1
nombre de disciplines, catégories, mention (si seul)					43 536*

Code	Mention
A	Restreint à l'assurance-vie
B	Restreint produits assurance collective contre accidents et maladies
C	Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
F	Placements parts permanentes et parts privilégiées

***Note :** Un représentant peut cumuler plus d'une discipline, il peut être comptabilisé plus d'une fois.

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS PAR DISCIPLINE, CATÉGORIE DE DISCIPLINE ET MENTION 2003 ET 2004

Discipline	2004	2003
Assurance de personnes	27,2 %	27,8 %
Assurance collective de personnes	12,5 %	13,0 %
Planification financière	9,7 %	8,6 %
Courtage en épargne collective	48,6 %	48,1 %
Courtage en contrats d'investissement	0,1 %	0,2 %
Courtage en plans de bourses d'études	1,8 %	2,2 %
Représentants ayant mention seulement	0,1 %	0,1 %



- La discipline de la planification financière attire plus de représentants alors que presque toutes les autres disciplines voient leur nombre de représentants diminuer.
- La discipline du courtage en épargne collective attire toujours près de la moitié des représentants. Elle a même augmenté (0,5 %).
- Le nombre de représentants ayant une mention seulement reste stable à 0,1 %.

Abitibi-Est

269 membres

Femmes 57,2%
 âge médian : 43,3 ans
 Hommes 42,8%
 âge médian : 43 ans

Bas-St-Laurent - Gaspésie-Les Îles

637 membres

Femmes 54,2%
 âge médian : 46,1 ans
 Hommes 45,8%
 âge médian : 49,4 ans

Manicouagan

114 membres

Femmes 67,5%
 âge médian : 44,8 ans
 Hommes 32,5%
 âge médian : 45,7 ans

Laval

1 681 membres

Femmes 49,2%
 âge médian : 43,5 ans
 Hommes 50,8%
 âge médian : 46,1 ans

Drummond-Arthabaska

678 membres

Femmes 53,1%
 âge médian : 45,1 ans
 Hommes 46,9%
 âge médian : 47,4 ans

Haute-Yamaska

791 membres

Femmes 59,5%
 âge médian : 44,8 ans
 Hommes 40,5%
 âge médian : 50,4 ans

Laurentides

1 792 membres

Femmes 55,5%
 âge médian : 45 ans
 Hommes 44,5%
 âge médian : 46,9 ans

Lanaudière

1 662 membres

Femmes 57,3%
 âge médian : 45,3 ans
 Hommes 42,7%
 âge médian : 47,7 ans

Montréal

6 095 membres

Femmes 44,8%
 âge médian : 42,9 ans
 Hommes 55,2%
 âge médian : 43,6 ans

Duplessis

100 membres

Femmes 61%
 âge médian : 46,2 ans
 Hommes 39%
 âge médian : 47,3 ans

Outaouais

1 498 membres

Femmes 43,7%
 âge médian : 44,6 ans
 Hommes 56,3%
 âge médian : 46,3 ans

Québec

4 224 membres

Femmes 51,4%
 âge médian : 44,9 ans
 Hommes 48,6%
 âge médian : 47,9 ans

Richelieu-Longueuil

3 745 membres

Femmes 53%
 âge médian : 44,9 ans
 Hommes 47%
 âge médian : 47,5 ans

Rivière-du-Loup

327 membres

Femmes 58,1%
 âge médian : 46,3 ans
 Hommes 41,9%
 âge médian : 50,4 ans

Rouyn-Noranda

268 membres

Femmes 63,4%
 âge médian : 44,1 ans
 Hommes 36,6%
 âge médian : 46,8 ans

Saguenay-Lac-St-Jean

989 membres

Femmes 57,3%
 âge médian : 46,5 ans
 Hommes 42,7%
 âge médian : 49,6 ans

Estrie

1 093 membres

Femmes 55,2%
 âge médian : 44,4 ans
 Hommes 44,8%
 âge médian : 48,6 ans

Beauce-Amiante

643 membres

Femmes 55,7%
 âge médian : 45,1 ans
 Hommes 44,3%
 âge médian : 49,3 ans

Grande-Mauricie

1 027 membres

Femmes 54%
 âge médian : 46,2 ans
 Hommes 46%
 âge médian : 50,3 ans

Sud-Ouest-du-Québec

947 membres

Femmes 58,6%
 âge médian : 45,1 ans
 Hommes 41,4%
 âge médian : 47,7 ans

Note : 67 membres sont non classés pour des raisons administratives
 58,2 % femmes

Médiane : Élément de mesure permettant de séparer les individus en deux groupes égaux. Ainsi, l'âge médian indique que 50% des individus ont un âge inférieur et l'autre moitié a un âge supérieur.



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec
Christiane Côté, directrice des communications et affaires publiques
ccote@chambresf.com

500, rue Sherbrooke Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : (514) 282-5777
1 800 361-9989

Télécopieur : (514) 282-2225

Site Internet : www.chambresf.com

Courriel : renseignements@chambresf.com